

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

diabète Question écrite n° 102141

## Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la demande de malades du diabète qui viennent d'alerter l'opinion publique sur les discriminations professionnelles qui les frappent. La raison en incombe à l'arrêté du 23 février 1957 qui réglemente l'accès à certaines professions des personnes souffrant de cette maladie. Parmi les métiers interdits figurent notamment les métiers d'ingénieurs des mines, marins, policiers, pilotes, hôtesses de l'air, contrôleurs de la SNCF... Sans aucunement remettre en cause la pertinence des raisons ayant motivé cet arrêté, elle lui demande si une modification dudit arrêté, eu égard aux évolutions technologiques et médicamenteuses, ne permettrait pas de lutter contre la discrimination de ces personnes.

## Données clés

**Auteur:** Mme Marianne Dubois

Circonscription: Loiret (5e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 102141

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>24 janvier 2017</u>, page 420 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)